

# Appel à projets

## Laboratoires d'innovation territoriale

### *Les agents publics innovent dans les territoires !*

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir



Vous souhaitez constituer une organisation pour mettre en œuvre des idées innovantes au sein des services de l'Etat ?



Vous voulez créer un espace de travail commun aux agents et partenaires de votre administration (collectivités, universités, usagers, start-ups...) ?



Vous voulez tester des méthodes innovantes (design, expérimentation, co-conception...) pour faire avancer des projets répondant aux enjeux de votre territoire ?



Participez au premier appel à projets dédié à l'innovation dans l'administration territoriale française !

Laboratoire d'innovation : lieu ou structure qui fédère des femmes et des hommes de compétences et d'horizons divers, réunis par la volonté de chercher et d'expérimenter des solutions nouvelles à des problèmes publics, en recourant à des approches et des méthodes innovantes.



## Ce qui caractérise un laboratoire d'innovation publique :



**Un objectif** : élaborer et expérimenter de nouvelles solutions / transformer l'administration / essayer des innovations locales pour les faire « changer d'échelle » ...



**Des projets** : le lab est un lieu pour lancer, ou reprendre, les projets de votre région, relatifs aux politiques publiques ou au fonctionnement de l'administration



**Une équipe aux compétences pluridisciplinaires** : experts sur une politique publique, designers, développeurs informatique, communicants, statisticiens, coordinateurs, ...



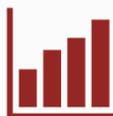
**Des méthodes et des outils innovants** : design de services, co-construction, open data, développement numérique agile, économie comportementale, datasciences, participation citoyenne, open innovation, ...



**Un lieu ouvert** : un espace de travail permettant de travailler avec des structures publiques ou parapubliques, collectivités, opérateurs publics, laboratoires universitaires, associations, citoyens, usagers, établissements d'enseignement, entreprises...



**Une gouvernance structurée** : une organisation et des protocoles d'intervention partagés par l'ensemble des membres du laboratoire



**Un dispositif d'évaluation** : des indicateurs pour mesurer l'impact de l'action du laboratoire

# Le SGMAP vous accompagne

- Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) propose **un accompagnement** aux porteurs de projets de laboratoires d'innovation territoriale.
- L'accompagnement comprend notamment :
  - Un « **project camp** » le **27 mai** à Paris, pour répondre aux questions des agents pouvant porter des projets
  - Une **session découverte de laboratoires d'innovation** qui se tiendra les **7 et 8 juillet 2016** à Paris, pour visiter des lieux d'innovation, échanger sur leurs méthodes, consolider votre projet avec les équipes du SGMAP et partager vos expériences avec les porteurs de projet d'autres régions
  - Une **journée de regroupement** des porteurs de projets, début **septembre 2016**
  - Un **appui** pour élaborer votre projet et mettre en œuvre votre laboratoire d'innovation territoriale (soutien technique et méthodologique, échange de pratiques, valorisation du projet lors d'événements...).
- Pour en bénéficier, et pour toute question concernant cet appel à projets, contactez-nous à l'adresse :  
[sgmap-numerique-ate@modernisation.gouv.fr](mailto:sgmap-numerique-ate@modernisation.gouv.fr)

# Proposez un projet

- Chaque projet de laboratoire est **porté par un groupe d'agents**, relevant de plusieurs directions ou services de l'Etat en région.
- Les projets sont déposés officiellement par **le préfet de région**.
- Les laboratoires associent **d'autres acteurs du territoire** :
  - opérateurs publics (ARS, Caisse des dépôts, Pôle emploi...)
  - collectivités territoriales ou établissements publics locaux
  - acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche
  - entreprises privées, notamment les start-ups
  - associations en lien avec les politiques régionales
  - usagers des services publics.
- Il s'agit de projets « d'amorçage », pour **initier une dynamique**.
- **50% du budget** des projets retenus sera financé sur ses 18 premiers mois par le Programme d'investissements d'avenir.
- **Le budget des projets** ne doit pas excéder 500 000 €. Il peut inclure la valorisation du temps dédié par les agents au laboratoire, et le coût d'éventuels prestataires venant contribuer au projet.

## Calendrier



## Téléchargez le dossier de la consultation

<https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

Appel à projets « Laboratoires d'innovation territoriale »



Secrétariat général pour la modernisation  
de l'action publique  
Télédoc 817 – 64 Allée de Bercy  
75572 Paris Cedex 12